

PROCÈS VERBAL
REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire.

Présents : Jean-Claude ESPIE, Michelle BOURGES, Françoise MORIN, Lionel CHEVAL, Laurent PEYRANNE, Yves BARRANQUE, Benoît GERMAIN, DEFRANCE Jean-Pierre, YEPES ARBOLEDA Solange, Sylvie DELPRAT

Absents-excusés : GALINIER Alexandre, BORNAREL Emmanuelle, LESCURE Vincent, MEUNIER Thierry, LEZAT Denis

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DEFRANCE

OBJET : CHOIX DES ARCHITECTES POUR LA RENOVATION DU BÂTIMENT ASSOCIATIF

Annule et remplace la délibération 2024/12/03-04 du 3 décembre 2024

Délibération n° 2025/01/07-01

Le Conseil Municipal

Après avoir pris connaissance du rapport préparé par le CAUE, relatant l'analyse des candidatures dans le cadre du marché public de maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'un bâtiment associatif en bibliothèque- médiathèque et tiers-lieu

Considérant que :

- L'appel d'offres a été publié le 10 juin 2024 et la date limite de réception des offres était le 8 Juillet 2024 à 17 h
- Nombre de candidatures reçues : 27
- Après analyse, la commission d'appel d'offres a retenu les candidatures suivantes pour examen plus approfondi :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les candidatures et délibéré, décide :

1 - D'approuver le choix des candidatures suivantes :

MUTIKO ARCHITECTES, pour la rénovation d'un bâtiment associatif en bibliothèque- médiathèque et tiers-lieu

GUILBERT ARCHITECTE, pour la rénovation d'un bâtiment associatif en bibliothèque- médiathèque et tiers-lieu

LE 23 ARCHITECTURE pour la rénovation d'un bâtiment associatif en bibliothèque- médiathèque et tiers-lieu

2 - D'autoriser Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire de la commune de Bretx à notifier les candidats retenus et à finaliser le contrat ou la convention afférente, conformément aux termes de l'appel d'offres.

3 - De notifier aux candidats non retenus la décision de la commission, conformément aux procédures légales et administratives en vigueur.

Cette délibération est adoptée à la majorité absolue.

OBJET : VALIDATION DE L'OFFRE D'ACHAT DU TERRAIN B – 91 CHEMIN DE FILOUSO

Délibération n° 2025/01/07-02

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différentes négociations faites avec des éventuels acquéreurs de la parcelle B située chemin de Filouso concernant le prix de vente de ladite parcelle.

Par courriel en date du 16 décembre 2024, une nouvelle offre d'achat nous a été transmise d'un montant de 143 000 €. Le prix initial de ce terrain était de 150 000 €. Monsieur le Maire expose à l'assemblée les arguments motivés permettant de valider cette offre d'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'offre d'achat d'un montant de 143 000 €.

Le Maire
Jean-Claude ESPIE

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre DEFRANCE

